

DELIBERATION N° 88/11-17 - ACHAT DE VEHICULE/REEMPLACEMENT DE L'ACADIANE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le véhicule de type Fourgonette Citroën, affecté aux services techniques depuis 1982 est hors d'usage.

Il convient d'assurer son remplacement par un véhicule similaire à l'usage de l'équipe des espaces verts.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition d'un véhicule,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget communal en dépenses en recettes, soit 60 000 F programme 13/88 - chapitre 901-00-2150 "acquisition de matériel roulant" ; ces crédits étant pris sur les recettes des rôles supplémentaires enregistrés en 1988.